

• (1750)

Tous ces avantages fiscaux auraient dû entraîner une relance économique formidable, monsieur le Président, et j'aurais dû admettre que contrairement à ce que j'avais prévu, nous aurions connu le succès. Chaque fois qu'on a étudié cette approche absurde, perverse et désordonnée face à l'équité fiscale, nous avons constaté que les emplois promis n'étaient pas venus. Il n'y a même pas eu d'investissement. Pourtant nous continuons à concéder d'autres avantages pendant que nous écrasons le pauvre consommateur en lui imposant une facture de 3.5 milliards.

Voilà pour le coût à l'échelle macro-économique, mais il y en a également un à l'échelle micro-économique. Dans ma circonscription, par exemple, les distilleries, telles que Hiram Walker et Seagram, employaient près de 2,000 travailleurs. Les hausses massives de taxes sur les spiritueux ont ruiné ces industries. Actuellement, ces compagnies n'emploient plus que 600 personnes en tout, peut-être. Elles n'ont jamais cessé de revenir à la charge auprès du gouvernement pour lui rappeler qu'il leur imposait un fardeau injuste. On demande aux travailleurs de cette industrie d'assumer un part injuste des obligations collectives. Ils ont expliqué que ces taxes élevées se répercutaient directement sur l'industrie touristique avec pour résultats qu'on leur impose 447 millions de dollars supplémentaires à cause de ce projet de loi. Oublions les grandes sociétés, comme Hiram Walker, pour ne parler que des petites compagnies de construction dont la plupart sont l'épine dorsale du parti conservateur dans ma circonscription, une épine qui faiblit de plus en plus. Je pense notamment à Scofan, Bondy Trucking et McIntosh Paving. Leurs représentants sont venus me voir l'été dernier pour me dire qu'ils acceptaient qu'on leur impose une taxe supplémentaire à l'avenir. Mais ils considéraient seulement que c'était stupide de l'imposer à compter du 1^{er} juillet parce qu'ils avaient déjà conclu des contrats de construction pour tout l'été. Dans neuf cas sur dix, en ce qui concerne le comté d'Essex, ces personnes n'avaient prévu aucune clause tenant compte d'une nouvelle taxe soudaine et arbitraire sur le pavage d'asphalte et de béton. Ce sont pourtant des gens raisonnables. Ils ont écrit à leur gouvernement pour lui expliquer la situation. Leur association a communiqué avec le ministre des Finances. Il leur a répondu qu'il avait décidé de reporter cette taxe au 1^{er} juillet pour donner aux fabricants le temps de s'y adapter. Il s'est certes montré beaucoup plus souple à l'endroit d'autres fabricants. L'essence, notamment, n'a pas augmenté avant le 11 septembre 1985. Il n'a cependant pas voulu du tout tenir compte des terribles conséquences qu'aurait cette mesure pour ces gens-là, non pas parce que cette taxe entrerait en vigueur un jour, mais parce qu'on a décrété arbitrairement la période pour le faire. Non seulement le gouvernement actuel ne se contente pas de commettre des erreurs à l'échelle macro-économique et des injustices dans les méthodes qu'il utilise pour lever des impôts, mais il se saborde, lui et ses

Code criminel

supporteurs, en se montrant intraitable sur le moment choisi pour l'entrée en vigueur de telles taxes.

M. le vice-président: Comme il est maintenant 18 heures, la Chambre passe à l'étude des mesures d'initiative parlementaire qui figurent au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES— PROJETS DE LOI PUBLICS

[Traduction]

LE CODE CRIMINEL

MODIFICATION DES DISPOSITIONS RELATIVES À L'AVORTEMENT

M. Svend J. Robinson (Burnaby) propose: Que le projet de loi C-238, tendant à modifier le Code criminel (avortement), soit lu pour la 2^e fois et renvoyé au comité permanent de la justice et des questions juridiques.

—Monsieur le Président, je suis heureux d'intervenir aujourd'hui, afin de défendre le projet de loi C-238, tendant à modifier le Code criminel dans le but d'abroger les dispositions relatives à l'avortement. Je sais que cette question soulève une grande controverse et les passions. Cependant, je crois qu'il importe que nous, en tant que parlementaires, assumions la responsabilité qui nous incombe, c'est-à-dire d'intervenir au sujet de questions fondamentales touchant les droits de tous les Canadiens. En tant que membre du sous-comité parlementaire spécial sur l'égalité des droits, j'ai eu l'honneur de parcourir le pays et d'entendre des Canadiens représentant littéralement des millions de personnes nous faire part de leurs craintes au sujet de l'égalité que ce soit pour les femmes, les handicapés, les minorités visibles ou d'autres minorités. On nous a présenté les dispositions iniques du Code criminel relatives à l'avortement comme l'un des graves exemples d'inégalité au Canada à l'heure actuelle. Ma proposition de loi aurait pour effet d'abroger les articles du Code criminel portant sur l'avortement et de permettre à une femme de prendre cette importante décision seule, après consultation avec son médecin. Voilà la politique de l'Association médicale canadienne. Je voudrais lire des extraits d'un sommaire qu'elle a préparée sur l'avortement. Voici donc en quoi consiste cette politique:

• (1800)

L'Association médicale canadienne admet que certaines raisons médicales et socio-économiques militent en faveur de l'avortement et qu'une telle décision doit être prise par la patiente et par son ou ses médecins traitants. Idéalement parlant, un tel service médical devrait être offert également à toutes les femmes partout au Canada. L'Association recommande le retrait de toute allusion aux comités thérapeutiques sur l'avortement en milieu hospitalier dont il est question dans le Code criminel du Canada. Les dispositions du Code criminel ne s'appliqueraient plus ainsi qu'aux personnes autres que les médecins qualifiés et aux installations autres que celles des hôpitaux approuvés ou accrédités. L'Association médicale canadienne s'oppose à l'avortement sur demande ou à l'avortement comme moyen de régulariser les naissances en rappelant l'importance des services de counselling, des organismes et services de planification familiale et de la diffusion de renseignements sur les méthodes contraceptives.